

COMMUNE
DE
ROSSFELD
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Séance du 17 septembre 2019

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres, sauf :

- Mme Bernadette DAMBACH, excusée, procuration à M. Hubert HURSTEL,
- M. Pascal VETTER, excusé.

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	14
Conseillers présents :	12
Date de convocation :	10 septembre 2019

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 11/07/2019
3. Approbation du plan de coupes de sécurisation en bordure de routes
4. Terrain de pétanque
5. Demande de participation au F.C.R. pour l'achat de matériel
6. Mise à jour de la servitude d'utilité publique (SUP) relative au transport d'hydrocarbures (SPSE) : approbation de la convention de mission d'assistance technique en urbanisme
7. Mise en place d'un vidéophone supplémentaire à l'école
8. Contrôle du débit des poteaux et puits d'incendie
9. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et salue les membres présents.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'**unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11/07/2019

Le procès-verbal de la séance du 11/07/2019 est adopté à l'**unanimité** par les membres présents.

3. APPROBATION DU PLAN DE COUPES DE SECURISATION EN BORDURE DE ROUTES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, président de la Commission Forêt qui expose :

La commission s'est réunie le 05 septembre 2019 en présence du garde forestier, M. BLANC, et du responsable de l'Unité Territoriale de Sélestat, M. LAULER, afin de débattre des coupes de sécurisation des frênes malades de la chalarose le long de la RD212.

Selon l'ONF, il faudrait abattre tous les frênes situés à moins de 30 mètres de la route. Les chutes d'arbres de cette essence étant de plus en plus nombreuses et potentiellement dangereuses.

Cette opération serait réalisée par une entreprise et en corrélation avec les services du Conseil Départemental du Bas-Rhin qui couperaient totalement la circulation sur la RD212 durant les travaux.

Le volume prévisionnel des coupes est de 77 m³ de bois d'œuvre et de 179 m³ de bois de chauffage, pour un bilan net prévisionnel de 3 742 €.

Sur proposition de la Commission Forêt, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de donner son accord à l'ONF pour cette coupe, considérant qu'il ne faut prendre aucun risque pour les usagers de la route.

4. TERRAIN DE PETANQUE

Lors de l'élaboration du budget primitif 2019, le conseil municipal a inscrit la somme de 4 200 € pour la réalisation d'un terrain de pétanque communal.

Ces travaux ont été confiés à une équipe de bénévoles de l'association A.A.Z. de Rossfeld.

Néanmoins, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le montant des factures a dépassé les estimations et il convient de voter des crédits supplémentaires à hauteur de 6 100 €, à imputer sur l'article 2113 – terrains aménagés autre que voirie – section investissement.

Adopté à l'unanimité.

5. DEMANDE DE PARTICIPATION AU F.C.R. POUR L'ACHAT DE MATERIEL

Lors de l'établissement du budget primitif 2019, la somme de 7 920 € a été inscrite à l'article 2184 – mobilier – section d'investissement - pour l'achat de tables et chaises pour le club-house du F.C.R. et de l'école.

La commune participe à hauteur de 15 % du montant HT de l'investissement et prend en charge la TVA, soit la somme totale de 2 310 €.

Monsieur le Maire est chargé de récupérer le solde de 5 610 € auprès du F.C.R.

Adopté à l'unanimité.

6. MISE A JOUR DE LA SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE (SUP) RELATIVE AU TRANSPORT D'HYDROCARBURES (SPSE) : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN URBANISME

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

La commune de ROSSFELD a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 6 novembre 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8. La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2019 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante : mise à jour de la Servitude d'Utilité Publique (SUP) relative aux canalisations de transport d'hydrocarbures (SPSE) ; mission correspondant à 4 demi-journées d'intervention.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération : la procédure de mise à jour de la Servitude d'Utilité Publique (SUP) relative aux canalisations de transport d'hydrocarbures (SPSE) correspondant à 4 demi-journées d'intervention,
- Prend acte du montant de la contribution 2019 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP,
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

7. MISE EN PLACE D'UN VIDEOPHONE SUPPLEMENTAIRE A L'ECOLE

Suite à l'installation du portail de sécurisation des accès à l'école et au périscolaire, la directrice demande l'installation d'un interphone supplémentaire au 1^{er} étage de l'école afin de permettre aux autres enseignants de prendre son relais en cas d'absence ou d'indisponibilité, durant les activités sportives notamment.

Un devis a été sollicité chez Ambiance Alu pour un montant de 1 057 € HT, soit 1 268,40 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

8. CONTROLE DU DEBIT DES POTEAUX ET PUIXS D'INCENDIE

Par arrêté préfectoral n° DIR-2017-06 du 15 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie dans le Bas-Rhin (D.E.C.I.), Monsieur le Préfet a imposé à chaque commune de lui adresser avant le 15 février 2020 un arrêté fixant sa D.E.C.I. communale.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation, il est nécessaire de faire contrôler l'ensemble du parc de poteaux incendie et de poteaux auxiliaires raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune, soit 36 appareils, et de vérifier les débits capacitifs des puits d'incendie au nombre de 12 actuellement.

Un devis a été sollicité auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de Benfeld, pour un coût estimatif de 25 € HT par poteaux d'incendie et de 300 € HT par puits. A l'issue de la campagne de mesure, un tableau récapitulatif des contrôles effectués sera établi et servira à l'établissement de l'arrêté fixant la Défense Extérieure contre l'Incendie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- attribue ce contrôle au S.D.E.A. – Centre de BENFELD - pour un montant de :
 - 900 € HT, soit 1 080 € TTC pour le contrôle des poteaux d'incendie et poteaux auxiliaires
 - 3 600 € HT, soit 4 320 € TTC pour le contrôle des puits d'incendie,
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9. DIVERS

Vœux du maire : d'un commun accord, le conseil municipal décide de reconduire la cérémonie des vœux du maire à la salle des fêtes le vendredi 3 janvier 2020. Cette manifestation sera ouverte à toute la population sur confirmation de présence, au moyen d'un coupon réponse.

Mise en place de bornes de distribution de sachets pour crottes de chien : Monsieur le Maire propose de mettre en place à titre expérimental 2 bornes de distribution de sachets de crottes de chien à la mairie et à la salle des fêtes afin d'inciter davantage les propriétaires canins à ramasser les déjections de leur animal de compagnie. Le conseil municipal donne son accord de principe.

Rapport d'activité 2018 du SMICTOM : le rapport d'activité 2018 du SMICTOM est mis à la disposition des conseillers et un format condensé est distribué à chaque membre.

Fête des personnes âgées : Monsieur le Maire rappelle que la fête des personnes âgées aura lieu à la salle des fêtes le dimanche 1^{er} décembre 2019.

Remplacement des luminaires de la salle de tennis de table : Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à un dysfonctionnement récurrent des néons de la salle de tennis de table, il a demandé un devis pour le remplacement des néons existants par des leds. Le coût prévisionnel de cet achat est de 1 992 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de Monsieur le Curé IMBS pour son cadeau de départ à la retraite.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes suivantes :

- ✓ une déclaration préalable déposée par M. Daniel DURAND pour le remplacement de 2 portes arrières du hangar par des portes basculantes mécaniques, 65, rue de la Division Leclerc, section D n° 171,
- ✓ une demande de permis de construire déposée par M. François MOOG pour l'extension de sa maison individuelle, 11, allée des Orchidées, section 04 n° 214,
- ✓ une déclaration préalable déposée par M. Anthony KINDIG, pour la transformation de son abri à vélo en garage, 6, rue Finkwiller, section C n° 927,
- ✓ une déclaration préalable déposée par M. André WIDLOECHER, pour la construction d'une terrasse sur pilotis, 2, rue des Coquelicots, section A n° 1122.

Clôture de la séance à 22h00.